



Communiquer auprès de ses administrés

Communiquer est une compétence clé pour tout élu, qui implique de savoir faire passer ses messages, mobiliser autour de ses projets et renforcer la confiance de ses administrés.

Formation en ligne

- Cette formation est nouvelle et n'a pas encore été évaluée par nos participants

Public concerné :

Tout.e élu.e de niveau communal, départemental ou régional.

Pré-requis :

Etre titulaire d'un mandat d'él.u.e local.e.

Durée de la formation :

3 sessions de 2 heures soit 6 heures de formation

Nos conseillères pédagogiques sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter directement si vous avez des questions



Isabelle Helbling



06 71 51 89 83



isabelle@elueslocales.fr



Claire Bruggisser



06 71 51 89 91



claire@elueslocales.fr

Présentation de la formation

Notre formation vous aidera à prendre la parole en public avec aisance en toutes circonstances, à répondre efficacement aux questions, même imprévues ; et à exploiter les réseaux sociaux pour toucher un public plus large pour vos actions au service de la collectivité. Grâce à des mises en situation et des exercices pratiques, vous repartirez avec des outils concrets pour capter l'attention, affirmer votre présence et instaurer des échanges constructifs avec vos administrés dans le cadre de votre mandat.

I Objectifs

Objectifs opérationnels :

- Répondre avec assurance aux questions, y compris dans l'improvisation ou face à des situations délicates du mandat local.
- Préparer, organiser et animer efficacement des réunions publiques, en favorisant l'échange et la participation.

Autres objectifs :

- Maîtriser la prise de parole en public et adapter son message à ses interlocuteurs.
- Utiliser les réseaux sociaux comme un levier de proximité avec les administrés.

I Programme

Module 1 : La prise de parole en public [Durée : 2h]

- Les principes d'une prise de parole claire et impactante au service de la collectivité.
- Adapter son message selon son interlocuteur et le contexte.
- Gestion de la posture, du ton, du rythme et du langage corporel.

Exercice pratique : s'entraîner à formuler et transmettre un message-clé avec clarté et conviction.

Module 2 : L'art de la répartie et de l'improvisation dans le cadre du mandat local [Durée : 2h]

- Techniques pour répondre avec assurance aux questions des administrés.
- Gérer les questions difficiles, critiques ou inattendues.
- L'art de l'improvisation : rester clair et structuré sous pression.

Exercice pratique : développer sa capacité à répondre avec assurance et à gérer l'imprévu.

Module 3 : Les réunions publiques et les réseaux sociaux [Durée : 2h]

- Préparer et animer une réunion publique : structure, timing et interaction avec le public.
- Techniques pour capter l'attention et favoriser la participation.
- Utiliser les réseaux sociaux pour relayer l'information et dialoguer avec les administrés.

Exercice pratique : apprendre à relayer un projet efficacement sur les réseaux sociaux.

I Formatrice/formateur

La formation sera assurée par l'un de nos formateurs expert des collectivités locales et du positionnement politique des élus. CV disponible sur demande.

I Conditions d'inscription

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre demande via la plateforme "Mon Compte Formation" de la Caisse des dépôts ou du bulletin d'inscription signé et tamponné de votre collectivité, au plus tard une semaine avant la date de début de la formation.

Comment financer votre formation ?

Que vous soyez membres de conseils municipaux, de communautés urbaines, l'agglomération, de conseils départementaux ou de conseils régionaux, en tant qu'élu.e, votre formation est un droit individuel qui vous permet de faire financer les frais d'enseignement et les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration). EluesLocales est un organisme agréé pour la formation des élus locaux par le Ministère de l'Intérieur. À ce titre, votre formation est finançable par votre collectivité ou par votre Droit Individuel à la Formation (DIF).

Tarifs nets de taxe

L'organisme EluesLocales est exonéré de TVA au titre de l'article 262-4-4-a du CGI

Financement par votre collectivité :	675€
Financement par votre DIF : Possibilité de financement par votre Droit individuel à la formation (DIF)	400€

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Éléments matériels de la formation et accessibilité

Nos formations ont lieu dans des salles que nous réservons partout en France. Toutes les salles que nous louons sont équipées d'un vidéoprojecteur.

En cas de problème d'accessibilité, merci de contacter Elena Sahli au 06 71 51 90 07 pour que nous puissions le cas échéant faire les adaptations nécessaires.

Nos formations en ligne ont lieu via l'outil de visioconférence "Zoom". Merci de vérifier que vous êtes équipé.e d'un ordinateur avec une bonne connexion internet et d'un casque pour le jour de la formation.

Méthode et supports pédagogiques

Tous nos formateurs travaillent à partir d'un support théorique powerpoint qui sera diffusé pendant la formation.

Pour les formations techniques, nos formateurs travaillent à partir de documents issus de leurs expériences dans des collectivités locales pour illustrer des cas pratiques. Vous êtes invité.e à vous munir des documents de votre collectivité si vous souhaitez travailler dessus pendant la formation.

Pour les formations liées à la communication politique, les formateurs réaliseront des mises en situation pour vous familiariser avec les apprentissages théoriques étudiés en formation.

A l'issue de la formation, un support résumé de formation intitulé "Les essentiels" vous sera envoyé par email.

Suivi et évaluation

Les objectifs opérationnels seront évalués en fin de formation via une auto-évaluation des stagiaires.